

**LES CRIMES
HAINEUX**
enfreignent les droits
de l'homme et les droits
fondamentaux.

A-t-on incité à
la violence sur une
discussion en ligne ?

Les vitres de votre
domicile ou de votre
lieu de travail ont-elles été
cassées en raison de votre
origine ?

Avez-vous été
frappé en raison
de la couleur
de votre peau ?

Votre famille a-t-elle
été menacée lorsque vous
avez quitté un événement
religieux ?

Était-ce un
**CRIME
HAINEUX ?**

Un voyageur
en chaise roulante a été
insulté dans le bus ?

Vous a-t-on insulté
vous ou votre ami(e)
en raison de votre
orientation sexuelle ?



Fundamental Rights and
Citizenship Programme



SISÄMINISTERIÖ
INRIKESMINISTERIET



Lorsqu'un crime est commis en raison de l'origine ethnique ou nationale, de l'orientation sexuelle, du sexe ou de l'identité sexuelle, de la religion ou des convictions, ou de l'handicap de la victime,

il s'agit d'un crime haineux.

Si vous êtes victime ou témoin d'un crime, signalez-le à la police !

Chacun a le droit à un traitement digne et sans discrimination.
Signalez tout crime haineux à la police !

Il est important d'informer la police de tous les aspects liés au crime, ainsi que des motifs soupçonnés de l'auteur.

La police a l'obligation de mettre au clair si le crime est un crime haineux. S'il s'agit d'un crime haineux, la peine du crime peut être durcie.

Police

Vous pouvez signaler un crime haineux dans votre langue maternelle. La manière la plus facile de contacter la police est de vous rendre dans le commissariat de police le plus proche.

www.poliisi.fi

En cas d'urgence :

numéro général d'urgence : 112

Permanence des victimes de crime

Les victimes de crime obtiennent du soutien et des conseils auprès de la permanence des victimes de crime.

Un interprète peut être présent si besoin.

www.riku.fi